

Division des élèves
Bertrand Moreau
Chef de division

Jessica BORDERAN
Gestionnaire affectation
T 02 99 25 10 61
ce.divel35-sco5@ac-rennes.fr

DSDEN 35
1 Quai Dujardin - CS 73145
35031 RENNES Cedex

NOTICE DEMANDE DE CHAM-CHAD-CHAT RS 2024 (à l'attention des parents)

Conservatoire de Rennes

Pour une demande en classe à horaires aménagés (CHAM, CHAD, CHAT) en lien avec le conservatoire de Rennes, vous devez procéder en trois étapes :

1/ déposer votre candidature auprès du conservatoire de Rennes entre le 5 février et le 11 mars 2024, via un dossier en ligne accessible à l'adresse suivante :
www.conservatoire-rennes.fr

2/ formuler une demande de parcours scolaire particulier auprès de la DSDEN 35 entre le 5 février et le 11 mars 2024, via Démarches-Simplifiées :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/rentree-2024-enseignement-specifique-clg>

3/ remplir la fiche de vœux Affelnet volet 2, qui vous sera remise par l'école primaire en mars, en précisant l'intitulé de la formation demandée¹ (cadre D) et en indiquant le cas échéant le collège demandé par dérogation (cadre F), sans oublier de préciser le motif de dérogation (à défaut d'un critère 1 à 5 plus avantageux, mettre le critère 6 « élève devant suivre un parcours scolaire particulier »)

Il vous sera demandé de fournir dans le cadre de Démarches-Simplifiées l'annexe pédagogique obligatoire école, qui constitue un **complément** indispensable au dossier principal du conservatoire.

Pour ce faire, vous devez :

- demander à votre école actuelle de renseigner l'annexe pédagogique obligatoire école avant le 19 février 2024 (en raison des congés d'hiver qui débutent le 23/02 au soir). Le pdf modifiable « annexe pédagogique obligatoire » est disponible sur les sites de la DSDEN 35 et du conservatoire de Rennes
- récupérer l'« annexe pédagogique obligatoire École » qui aura été renseignée, signée et imprimée par l'école
- joindre l'annexe pédagogique obligatoire École sur Démarches-Simplifiées

Important : un seul choix d'enseignement spécifique et donc un seul collègue est possible par enfant

La DIVEL 35 se tient à votre disposition si vous avez des questions concernant Démarches-Simplifiées pour les demandes d'enseignement spécifique.

¹ Intitulé de la formation demandée: 6EME DANSE / 6EME MUSIQUE / 6EME THEATRE

Conservatoire de Saint-Malo

Pour une demande en classe à horaires aménagés (CHAM ou CHAT) en lien avec le conservatoire de Saint-Malo, vous devez procéder en deux étapes :

1/ formuler une demande de parcours scolaire particulier auprès de la DSDEN 35 entre le 5 février et le 11 mars 2024, via Démarches-Simplifiées :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/rentree-2024-enseignement-specifique-clg>

2/ remplir la fiche de vœux Affelnet volet 2, qui vous sera remise par l'école primaire en mars, en précisant l'intitulé de la formation demandée² (cadre D) et en indiquant le cas échéant le collège demandé par dérogation (cadre F), sans oublier de préciser le motif de dérogation (à défaut d'un critère 1 à 5, mettre le critère 6 « élève devant suivre un parcours scolaire particulier »)

Il vous sera demandé de fournir dans le cadre de Démarches-Simplifiées la fiche « avis de l'équipe pédagogique »

Pour ce faire, vous devez :

- demander à votre école actuelle de renseigner la fiche « avis de l'équipe pédagogique » avant le 19 février 2024 (en raison des congés d'hiver qui débutent le 23/02 au soir). Le pdf modifiable « fiche « avis de l'équipe pédagogique » qui est disponible sur le sites de la DSDEN 35
- récupérer la fiche « avis de l'équipe pédagogique » qui aura été renseignée, signée et imprimée par l'école
- joindre la fiche « avis de l'équipe pédagogique » sur Démarches-Simplifiées

Important : un seul choix d'enseignement spécifique et donc un seul collège est possible par enfant

La DIVEL 35 se tient à votre disposition si vous avez des questions concernant Démarches-Simplifiées pour les demandes d'enseignement spécifique.

² Intitulé de la formation demandée: 6EME MUSIQUE / 6EME THEATRE